

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 03/02/2020

Numéro de révision 1.4
Date de révision 31/12/2024

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ /DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : KLEVER
Code produit : 2633G
UFI: E9S3-60CN-S00V-EK4G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Fluide de coupe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail: fratech@nch.com
Site internet: www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation cutanée: Catégorie 2
Irritation oculaire: Catégorie 2
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548/EEC - 1999/45 EC

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut causer une réaction allergique.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme défini selon la réglementation EC 1907/2006.

Contient une substance présente sur la liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ECHA)

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	64742-65-0	265-169-7	01-2119471299-27	10 - < 20	-	L
FATTY ACID AMIDE	93-83-4	700-972-2	01-2119968565-22	5 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	68608-26-4	271-781-5	01-2119527859-22	3 - < 5	Eye Irrit. 2 (H319)	
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	112-34-5	203-961-6	01-2119475104-44	3 - < 5	Eye Irrit. 2 (H319)	
RAPESEED OIL REACTION PRODUCTS WITH DIETHANOLAMINE (R)	68187-80-4	269-125-8	-	1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	
ALCOHOLS C9-11 ETHOXYLATED (12EO)	68439-46-3		-	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	
2-PHENOXYETHANOL	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	
2-methylpentane-1,5-diamine	15520-10-2	239-556-6	01-2119976310-41	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335)	
2-PYRIDINTHIOL-1-OXIDE NA-SALT	3811-73-2	223-296-5	01-2119493385-28	< 0.3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic. Acute 1 (H400)	
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)-ONE	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60	< 0.1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

EU notes

Note L - La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346

Nom chimique	EU - CLP (1272/2008) - Specific Concentration Limits
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)-ONE	H317 C>=0.05%

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins**

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Lors de l'utilisation d'un chiffon pour essuyer de petites fuites, éliminer ce dernier de manière à éviter tout risque d'incendie.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. TWA (8hrs): 5mg/m³ / STEL(15mins):10mg/m³. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
--------------	------------------	-------------	--------	-----------	----------

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC					10 mg/m ³ STEL 5 mg/m ³ TWA
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	VME: 10 ppm VME: 68 mg/m ³ VLCT: 15 ppm VLCT: 101.2 mg/m ³	AGW: 10 ppm AGW: 67 mg/m ³ Spitzenbegr.: 15 ppm Spitzenbegr.: 100.5 mg/m ³ MAK: 67 mg/m ³ MAK: 10 ppm Bem.: DFG, Y Summe aus Dampf und Aerosolen	15 ppm STEL; 101.2 mg/m ³ STEL 10 ppm TWA; 67.5 mg/m ³ TWA
2-PHENOXYETHANOL				AGW: 1 ppm AGW: 5.7 mg/m ³ Spitzenbegr.: 1 ppm Spitzenbegr.: 5.7 mg/m ³ MAK: 1 ppm MAK: 5.7 mg/m ³ Bem.: DFG, Y Summe aus Dampf und Aerosolen	
2-PYRIDINTHIOL-1-OXIDE NA-SALT				AGW: 0.2 mg/m ³ Spitzenbegr.: 0.4 mg/m ³ MAK: 0.2 mg/m ³ Bem.: DFG, Y hautresorptiv	

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC			10mg/m ³ STEL 5mg/m ³ TWA
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67 mg/m ³	15ppm STEL 101.2mg/m ³ STEL 67.5mg/m ³ TWA 10ppm TWA
2-PHENOXYETHANOL	STEL: 20 ppm STEL: 110 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm Ceiling: 110 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 110 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³	
2-PYRIDINTHIOL-1-OXIDE NA-SALT	Skin STEL: 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	Skin STEL: 0.4 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	

DNEL (niveau dérivé sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	general population workers general population workers workers	oral dermal inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects	0.74 mg/kg bw/day 0.97 mg/kg bw/day 1.19 mg/m ³ 2.73 mg/m ³ 5.58 mg/m ³
FATTY ACID AMIDE	general population workers general population general population workers	dermal dermal oral inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	2.5 mg/kg bw/day 4.16 mg/kg bw/day 6.25 mg/kg bw/day 21.73 mg/m ³ 73.44 mg/m ³
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	general population workers general population general population workers	inhalation inhalation oral dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	0.33 mg/m ³ 0.66 mg/m ³ 0.8333 mg/kg bw/day 1.667 mg/kg bw/day 3.33 mg/kg bw/day
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	general population general population general population general population workers workers workers workers	oral inhalation inhalation dermal inhalation inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	5 mg/kg bw/day 40.5 mg/m ³ 40.5 mg/m ³ 50 mg/kg bw/day 60.7 mg/m ³ 67.5 mg/m ³ 67.5 mg/m ³ 83 mg/kg bw/day 101.2 mg/m ³
RAPESEED OIL REACTION PRODUCTS WITH DIETHANOLAMINE (R)	general population workers general population general population workers workers	dermal dermal oral dermal inhalation dermal inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects	2.5 mg/kg bw/day 4.16 mg/kg bw/day 6.25 mg/kg bw/day 18.73 µg/cm ² 21.73 mg/m ³ 31.2 µg/cm ² 73.44 mg/m ³

ALCOHOLS C9-11 ETHOXYLATED (12EO)	general population general population workers general population workers	oral inhalation inhalation dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	25 mg/kg bw/day 87 mg/m ³ 294 mg/m ³ 1250 mg/kg bw/day 2080 mg/kg bw/day
2-PHENOXYETHANOL	general population general population workers workers general population general population general population workers	inhalation inhalation inhalation inhalation oral oral dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	2.41 mg/m ³ 2.41 mg/m ³ 5.7 mg/m ³ 5.7 mg/m ³ 9.23 mg/kg bw/day 9.23 mg/kg bw/day 10.42 mg/kg bw/day 20.83 mg/kg bw/day
2-methylpentane-1,5-diamine	general population workers general population workers general population general population workers	inhalation inhalation inhalation inhalation dermal oral dermal	long term exposure - local effects long term exposure - local effects acute/short term exposure - local effects acute/short term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	0.125 mg/m ³ 0.25 mg/m ³ 0.25 mg/m ³ 0.25 mg/m ³ 0.5 mg/m ³ 0.75 mg/kg bw/day 0.75 mg/kg bw/day 1.5 mg/kg bw/day
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)- ONE	general population workers general population workers	dermal dermal inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	0.345 mg/kg bw/day 0.966 mg/kg bw/day 1.2 mg/m ³ 6.81 mg/m ³

PNEC (concentration prévisible sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	food chain	9.33 mg/kg food
FATTY ACID AMIDE	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) marine water (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.007 mg/L 0.0007 mg/L 0.032 mg/L 0.032 mg/L 1.227 mg/kg sediment dw 0.1227 mg/kg sediment dw 830 mg/L 0.2406 mg/kg soil dw
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) food chain sewage treatment	1 mg/L 1 mg/L 10 mg/L 16.667 mg/kg food 100 mg/L
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) food chain sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	1.1 mg/L 0.11 mg/L 11 mg/L 56 mg/kg food 4.4 mg/kg sediment dw 0.44 mg/kg sediment dw 200 mg/L 0.32 mg/kg soil dw
RAPESEED OIL REACTION PRODUCTS WITH DIETHANOLAMINE (R)	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.007 mg/L 0.0007 mg/L 0.032 mg/L 0.2663 mg/kg sediment dw 0.02663 mg/kg sediment dw 0.83 g/L 0.1262 mg/kg soil dw
ALCOHOLS C9-11 ETHOXYLATED (12EO)	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.10379 mg/L 0.10379 mg/L 0.014 mg/L 13.7 mg/kg sediment dw 13.7 mg/kg sediment dw 1.4 mg/L 1 mg/kg soil dw
2-PHENOXYETHANOL	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.943 mg/L 0.0943 mg/L 3.44 mg/L 7.2366 mg/kg sediment dw 0.7237 mg/kg sediment dw 36 mg/L 1.31 mg/kg soil dw
2-methylpentane-1,5-diamine	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.42 mg/L 0.042 mg/L 0.42 mg/L 7.58 mg/kg sediment dw 0.758 mg/kg sediment dw 1.25 g/L 1.27 mg/kg soil dw
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)- ONE	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) marine water (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water)	4.03 µg/L 0.403 µg/L 1.1 µg/L 110 ng/L 49.9 µg/kg sediment dw 4.99 µg/kg sediment dw

	sewage treatment soil	1.03 mg/L 3 mg/kg soil dw
--	--------------------------	------------------------------

DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

PNEC

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittente)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec

soil dw = sédiments poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Si un brouillard est susceptible de se former, porter une protection respiratoire. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants en néoprène (0.4 mm). Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Bleu
Odeur	Hydrocarbures
État physique	Liquide
pH	Non applicable.
Point d'éclair	Sans rapport
Densité	1.03
Viscosité	Semi visqueux
Solubilité	Soluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	150 °C
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	0 %

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur le produit**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	> 15000 mg/kg (Rat) > 24 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 2400 mg/m ³ (Rat) 4 h = 2062 ppm (Rat) 4 h
FATTY ACID AMIDE	= 12400 µL/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	> 5 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	
ALCOHOLS C9-11 ETHOXYLATED (12EO)	= 1378 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	
2-PHENOXYETHANOL	= 1850 mg/kg (Rat)	= 5 mL/kg (Rabbit)	> 0.057 mg/L (Rat) 8 h
2-methylpentane-1,5-diamine	= 1690 mg/kg (Rat)		= 4.1 mg/L (Rat) 1 h = 2.9 mg/L (Rat) 1 h
2-PYRIDINTHIOL-1-OXIDE NA-SALT		= 1800 mg/kg (Rabbit)	
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)-ONE	= 1020 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Contient une substance présente sur la liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ECHA)

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Informations sur le produit**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	LC50 > 5000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	LC50 = 1300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 > 100 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h
2-PHENOXYETHANOL	LC50 337 - 352 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 366 mg/L Pimephales promelas 96 h	500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 > 500 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
2-PYRIDINTHIOL-1-OXIDE NA-SALT		0.022: 48 h water flea mg/L EC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	<3
2-PHENOXYETHANOL	1.13
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)-ONE	1.3

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit contient une substance qui a été identifiée comme perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Vider les restes. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Recycler selon la législation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

12 01 09* Machining emulsions and solutions free of halogens

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	RG 36, RG 36bis
2-(2-BUTOXYETHOXY) ETHANOL	RG 84
2-PHENOXYETHANOL	RG 84
1,2-BENZISOTHAZOL-3(2H)-ONE	RG 65

Classification allemande WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H331 - Toxique par inhalation. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Préparé par JD

Date de création 03/02/2020

Date de révision 31/12/2024

Résumé des révisions

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16 8

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité